

INITIATION À L'ASSAINISSEMENT EN COMMUNE POLYNÉSIEENNE

PUBLIC :

Les agents responsables de service technique, les directeurs générales des services, tous agents concernés par le sujet.

DURÉE : 2 jours

Code : M3004

OBJECTIFS :

- Connaître les obligations des Communes de Polynésie française ;
- Mesurer les enjeux règlementaires, sanitaires, environnementaux et économiques de l'assainissement.

CONTENU :

- L'assainissement de quoi parle t-on ?
- Les enjeux de l'assainissement ;
- Le cadre règlementaire en Polynésie française ;
- La mise en place l'assainissement : mode d'emploi et démarche ;
- Les retours d'expériences.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M3004005	Du Mercredi 01 au Jeudi 02 Septembre 2021	Iles sous le Vent	04/08/2021

L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE ET DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

PUBLIC :

Les agents chargés de l'exploitation et de la maintenance de la centrale et du réseau de distribution électrique.

PRÉREQUIS :

OBLIGATOIRE :

- un certificat médical de moins d'un (01) an, attestant (i) d'une bonne condition physique, (ii) de l'aptitude à travailler en hauteur et (iii) de l'aptitude au port du harnais,
- des photographies des outils techniques utilisés sur site : EPI, outillage, groupe électrogène, réseaux de distribution,
- le recueil d'information préalable aux formations du domaine électrique dûment complété (disponible en téléchargement sur le site internet du CGF : www.cgf.pf),
- un pantalon 100% coton,
- une veste de travail 100% coton,
- une paire de chaussures de sécurité,
- une paire de lunettes de sécurité,
- un casque de chantier.

Recommandé :

- être titulaire de l'habilitation électrique du personnel électricien (L3001),
- être titulaire de l'attestation de compétence aux travaux en hauteur (L1006),
- un écran facial (CE EN 166, classe 2) plutôt qu'une paire de lunettes de sécurité.

OBJECTIFS :

- Conduire et l'exploiter la centrale électrique thermique diesel ;
- Assurer la maintenance de la centrale électrique thermique ;
- Conduire l'exploitation des réseaux HTA et BT de ma commune ;
- Appliquer les règles de sécurité lors des opérations de consignations et des différents manœuvres d'exploitation

CONTENU :

M8005 "LA CONDUITE ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE THERMIQUE DIÉSEL"

- Repérer les équipements de la centrale « groupes, alternateurs, stockage combustible, fosse effluents... » ;
- Intégrer les notions de base des principes spécifiques au fonctionnement des moteurs diesel ;
- Intégrer le vocabulaire usuel au métier de la conduite et de la maintenance d'une centrale diesel ;
- Intégrer les grandeurs physiques usuelles en centrale diesel ;
- Surveiller le fonctionnement des groupes de production (Démarrage, Conduite, Arrêt, Black-Out) ;
- Interpréter l'évolution des paramètres ;
- Nommer les principaux incidents, lister les seuils de fonctionnement et les principales sécurités ;
- Connaître les principes de base de fonctionnement de l'alternateur ;
- Vérifier le serrage des connexions électriques Identifier, rédiger et exploiter les documents relatifs à la conduite (Relevé d'exploitation Consignes, Rapport journalier, mensuel d'incident)...
- Réaliser la maintenance de premier niveau (Vidange, appoint, changement (filtres, injecteurs...)) ;
- Décrire les fonctionnalités et vérifier la qualité des fluides : Eau, Huile et Gas-oil ;
- Gérer le stock combustible, lubrifiant et pièces de rechange ;
- Calculer la consommation journalière, mensuelle ;
- Exploiter le décanteur à huile dans un esprit de protection de l'environnement ;
- Maintenir la qualité des machines et des locaux techniques dans un état de propreté irréprochable ;
- Expliquer le principe de fonctionnement de l'injection de combustible (Pompe, Injecteurs) ;
- Analyser les causes des anomalies diesel de premier niveau.

DURÉE : 28 jours

Code : M8004

Rappel de la réglementation technique :

- Textes réglementaires et normatifs traitant de la conception et de l'établissement des ouvrages.

Technologie des réseaux de distribution :

- Réseaux HTA aériens et souterrains ;
- Différents postes de transformation HTA/BT ;
- Moyens de coupure sur les réseaux HTA ;
- Protections des réseaux HTA ;
- Réseaux BT aériens et souterrains ;
- Moyens de coupure et protection sur les réseaux BT ;
- Branchement BT aériens et souterrains.

Consignations :

- Les différentes étapes d'une consignation ;
- Les règles de sécurité à appliquer lors des manœuvres pour une consignation ;
- Les différents types de consignation ;
- Les consignations sur le terrain en profitant d'interventions programmées.

Conduite des réseaux HTA et BT :

- Les différents types de défauts ;
- Les principes de la conduite des réseaux ;
- Les règles de sécurité à appliquer pour la conduite d'un réseau ;
- Les exercices pratiques de pannes sur plans.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Ce stage est destiné aux agents des communes assurant la production d'électricité en régie directe.

Le certificat médical doit être délivré par la médecine du travail ou un médecin agréé par le Haut-commissariat en Polynésie française (voir Arrêté n°HC 635 DIRAJ/BAJ/nt du 22 septembre 2020 fixant la liste des médecins agréés de la fonction publique des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs et l'Arrêté n°HC 758 DIRAJ/BAJC/nt du 4 novembre 2020 complétant l'arrêté précédent).

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M8004002	Du Lundi 12 Avril au Vendredi 07 Mai 2021	Tahiti	04/03/2021

L'INITIATION AU SIG DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

PUBLIC :

Les agents amenés à utiliser le SIG des services techniques.

DURÉE : 5 jours

Code : M1006

OBJECTIFS :

- Comprendre les concepts de base du SIG ;
- Les bonnes pratiques du SIG ;
- Appliquer les méthodes et techniques de base d'un SIG.

CONTENU :

- Un retour d'expérience de SIG "Eau potable" ;
- ***Le contenu sera adapté en fonction du besoin exprimé par les stagiaires ;***
- ***Les exercices pratiques ;***

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Contactez le responsable de formation pour recenser votre besoin.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M1006001	Du Lundi 04 au Vendredi 08 Octobre 2021	Iles du Vent	25/08/2021

L'AMIANTE SUR LES CHANTIERS : CONNAITRE LES IMPERATIFS DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET D'OEUVRE

PUBLIC :

Tout maître d'ouvrage ou maître d'oeuvre qui doit faire exécuter des travaux dans des locaux contenant de l'amiante.

DURÉE : 2 jours

Code : M5014

OBJECTIFS :

Cette formation ne présente pas de coté obligatoire, mais elle a pour objectif de permettre aux donneurs d'ordre (personne qui passe la commande) de connaître ses impératifs et de mieux cerner les implications de l'amiante sur les chantiers.

CONTENU :

Les risques de l'amiante :

- l'amiante dans les batiments et les ouvrages ;
- les risques pour la santé et l'environnement ;
- les conséquences juridiques et financières.

Le repérage des matériaux contenant de l'amiante :

- les obligations des repérage des propriétaires :
 - le repérage avant démolition (RAD)
 - le repérage avant travaux (DAT)
- les opérations de repérage ;
- conséquences sur la nature des travaux.

La préparation des travaux :

- évaluer des risques ;
- déterminer le cadre de l'opération sur les matériaux contenant de l'amiante ;
- les obligations liées au cadre de l'opération :
 - à propos de la formation des travailleurs ;
 - à propos de la certification et du plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage (PDRE) ;
 - à propos du mode opératoire.

La réalisation et le suivi des travaux :

- actions préalables au démarrage des travaux (Sous-section 3 et Sous-section 4) ;
- déroulement du chantier :
 - installations des équipements du chantier ;
 - mesures et contrôles à effectuer ;
 - gestion des aléas.
- fin des travaux sur MCA.

La gestion des déchets :

- nature des déchets ;
- conditionnement et étiquetage ;
- élimination et valorisation ;
- documents relatifs à l'élimination des déchets.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M5014001	Du Lundi 19 au Mardi 20 Avril 2021	CGF	14/04/2021

LA PRÉVENTION DES RISQUES DE LA COLLECTE ET DU TRI DES DÉCHETS

PUBLIC :

Les ripeurs, les agents chargés de la collecte et du tri des déchets, les chauffeurs de camions à ordures ménagères, les ambassadeurs du tri et leurs responsables.

DURÉE : 3 jours

Code : M4004

OBJECTIFS :

- Identifier les dangers de la manipulation des déchets toxiques ou dangereux ;
- Identifier les risques liés aux manoeuvres et à la conduite d'une benne à ordures ménagères ;
- Identifier les risques liés aux modes de collecte.

CONTENU :

- Le cadre réglementaire ;
- Les différents types de déchets ;
- les différents risques (physiques, biologiques, chimiques...)
- Les risques liés à la manipulation des déchets ;
- Les moyens de protection et de prévention ;
- Les mesures de prévention ;
- L'hygiène des lieux de travail ;
- Les règles de circulation et du code de la route.

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M4004006	Du Lundi 08 au Mercredi 10 Mars 2021	CGF	25/02/2021
M4004004	Du Mardi 01 au Jeudi 03 Juin 2021	TUAMOTU GAMBIER	28/04/2021

L'ÉLAGAGE DES ARBRES EN SÉCURITÉ

PUBLIC :

Les agents amenés à élaguer des arbres et leurs responsables.

PRÉREQUIS :

OBLIGATOIRE :

- un certificat médical de moins d'un an, attestant (i) d'une bonne condition physique, (ii) de l'aptitude à travailler en hauteur et (iii) de l'aptitude au port du harnais ;
- Un casque de protection (CE EN 394) ;
- Une paire de lunettes de protection (CE EN 166) ;
- Une paire de protège-oreilles (CE EN 352) ;
- Une visière de protection (CE EN 1731) ;
- Une paire de manchettes avec couche de protection anti-coupure (CE EN 352) ;
- Une paire de gants de protection anti-coupure (CE EN 388) ;
- Un pantalon anti-coupure (CE EN 385-5) ;
- Une paire de chaussures de protection avec renfort anti-coupure (CE EN 345) ;
- Un gilet rétro-réfléchissant (CE EN 471) ;
- Une tenue de travail professionnelle.

OBJECTIFS :

- ACES PEMP ;
- PDHn3 ;
- Appliquer les techniques d'abattage ;
- Connaître les règles de sécurité à l'exercice de l'élagage ;
- Grimper en sécurité et tailler des arbres en respectant les techniques appropriées.

CONTENU :

- Les règles de sécurité ;
- L'évaluation de la sécurité liée à la coupe : périmètre de sécurité, démonstration en hauteur ;
- Les rappels fondamentaux sur la physiologie de l'arbre et sur les techniques de coupe, soins à apporter aux arbres ;
- La taille de formation et d'entretien : définitions, techniques, connaissance du matériel, initiation à l'affûtage ;
- La pratique des travaux sur les arbres en nacelle.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Le certificat médical doit être délivré par la médecine du travail ou un médecin agréé par le Haut-commissariat en Polynésie française (voir Arrêté n°HC 635 DIRAJ/BAJ/nt du 22 septembre 2020 fixant la liste des médecins agréés de la fonction publique des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs et l'Arrêté n°HC 758 DIRAJ/BAJC/nt du 4 novembre 2020 complétant l'arrêté précédent).

RECOMMANDÉ :

- Un harnais personnel 5 points avec bloqueur de poitrine intégré, cet équipement particulier doit être strictement propre à l'agent car l'un des objectifs de la formation est d'apprendre à contrôler son matériel de suspension (CE EN 361) ;
- Un mousqueton (CE EN 352) ;
- Une fausse fourche (CE EN 354) ;
- Une longue armée (CE EN 388) ;
- Une corde 12.5 (CE EN 1891).

DURÉE : 5 jours

Code : M7003

Code	Dates	Lieu	Date limite de candidature
M7003005	Du Vendredi 06 au Mercredi 25 Août 2021	Iles du Vent	30/06/2021